

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**  
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 2 mai 2018, à compter de 18 h 30,  
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,  
101, promenade Centrepointe

**Dossier n° :** D08-02-18/A-00104  
**Propriétaire(s) :** Jeff Gillin  
**Emplacement :** 331, avenue Elmwood  
**Quartier :** 13 - Rideau-Rockcliffe  
**Description officielle :** partie de l'îlot 5-B, plan 92  
**Zonage :** R1B [1259]  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DE LA DEMANDE :**

Le propriétaire souhaite démolir le garage existant et construire un garage isolé de 7,79 m sur 4,57 m du côté sud de la maison isolée de deux étages existante, conformément aux plans déposés auprès du Comité. Le retrait de cour latérale du garage isolé existant n'est pas conforme et le garage proposé conservera le même retrait de cour latérale.

**DISPENSE REQUISE :**

Pour aller de l'avant, le propriétaire demande au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage en vue de permettre la réduction du retrait de la cour latérale sud à 0,8 mètre, alors que le règlement exige un retrait de cour latérale d'au moins 4,5 mètres.

**LA DEMANDE** indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.